



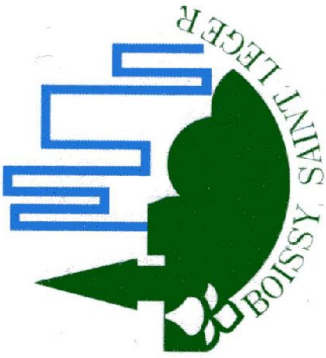
LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOISSY-SAINT-LÉGER

AVIS AUX LECTEURS INTERNAUTES

Le document présentant le PLU de la commune de Boissy-Saint-Léger (V1), que vous pouvez trouver et télécharger sur cette page n'est pas contractuel.

Il est le résultat d'une étude à un **instant T** (29/01/2010)

Au cours de l'avancement de ce document dans son élaboration, celui-ci peut subir des modifications diverses.



V.1

**LE PLAN LOCAL D'URBANISME,
LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DIAGNOSTIC**

LE RAPPEL DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU P.L.U.

L'ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LE DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE



LE PLAN LOCAL D'URBANISME LES OBJECTIFS COMMUNAUX

■ LES GRANDS OBJECTIFS DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOISSY-SAINT-LÉGER

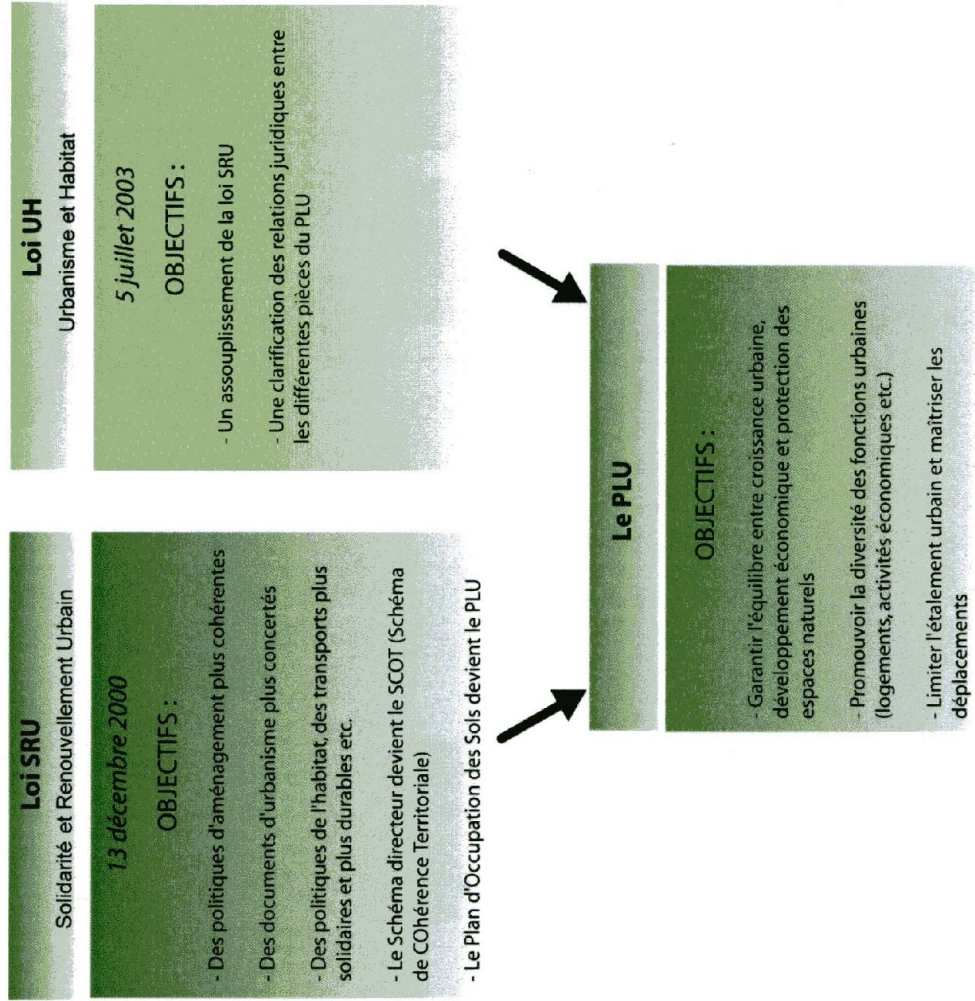
La **délibération du Conseil Municipal en date du 5 mai 2009** (prescrivant l'élaboration du PLU de BOISSY-SAINT-LÉGER) détermine les grands objectifs qui lui sont assignés :

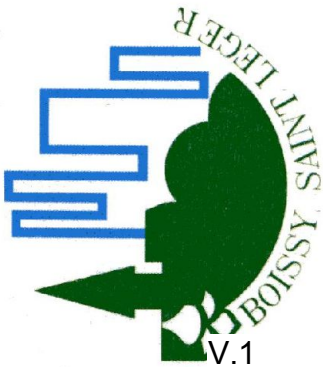
- Préserver la qualité du cadre de vie ;
- Développer – modérément – la ville et préserver le centre ancien ;
- Intégrer la Z.A.C. de la Haie-Griselle dans l'espace urbain ;
- Densifier – modérément – les quartiers proches de la gare du R.E.R. ;
- Protéger les milieux naturels sensibles et valoriser les paysages naturels ;
- Développer des espaces de loisirs et de plein air dans les espaces naturels ;
- Améliorer l'offre d'équipements publics ;
- Protéger les éléments remarquables du paysage et du patrimoine bâti ;
- Maîtriser les déplacements et améliorer la desserte par les transports collectifs ;
- Renforcer le réseau des « circulations douces » ;
- Tisser des « liens urbains » entre les quartiers ;
- Prendre en compte le développement durable et favoriser les constructions respectueuses de l'environnement et économes en énergies ;
- Redynamiser les zones d'activités et favoriser l'accueil d'activités économiques nouvelles ;
- Prendre en compte les documents supra-communaux (S.D.R.I.F., P.D.U.I.F., P.L.H.) ;
- Identifier des secteurs de renouvellement urbain ;
- Rédiger un règlement précis, complet, simple, clair ;
- Modifier les P.P.M.H., avec le concours de l'A.B.F..

Comme le précise la « liste des besoins répertoriés », le développement urbain de BOISSY-SAINT-LÉGER, appuyé sur les points forts, conforte ces objectifs stratégiques, qui, réunis et foisonnés, fondent les orientations générales du P.A.D.D..

LE PLAN LOCAL D'URBANISME, L'ORIGINE

■ LE P.L.U. : UNE OBLIGATION LEGISLATIVE

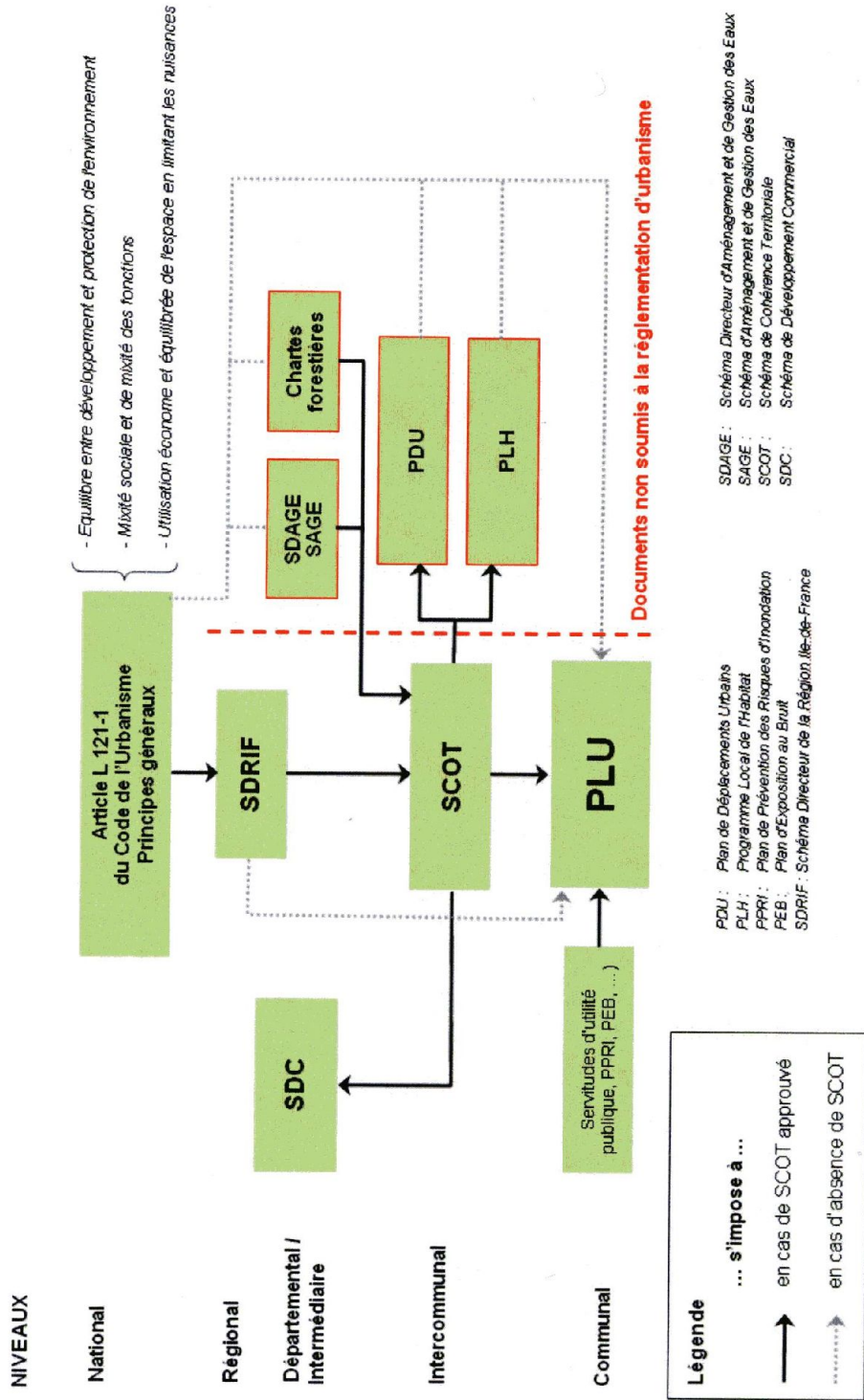




LE PLAN LOCAL D'URBANISME, LES CONTRAINTES SUPRA-COMMUNALES

LE P.L.U. : UN DOCUMENT ENCADRE ET CONTRAINT PAR...

...la hiérarchie des normes en urbanisme





LE PLAN LOCAL D'URBANISME, LES CONTRAINTES SUPRA-COMMUNALES

■ LE P.L.U. : UN DOCUMENT ENCADRE ET CONTRAINT PAR...

... le Porté à Connaissance du Préfet du Val-de-Marne

Un document pour :

- Veiller au respect de l'article L.121-1 du code de l'urbanisme
- Rappeler les différentes contraintes qui s'imposent au territoire (ex : les risques industriels ou naturels)
- Proposer une vision, des recommandations de l'État en fonction des problématiques locales.

Le Porté à Connaissance du Préfet sur le territoire de Boissy-Saint-Léger



Souligne les qualités d'un territoire :

- ✓ Relativement **peu exposé aux risques naturels**
- ✓ Qui protège son **patrimoine environnemental**
- ✓ Exemple en matière de construction de **logements et de mixité**
- ✓ Qui **maîtrise sa croissance**

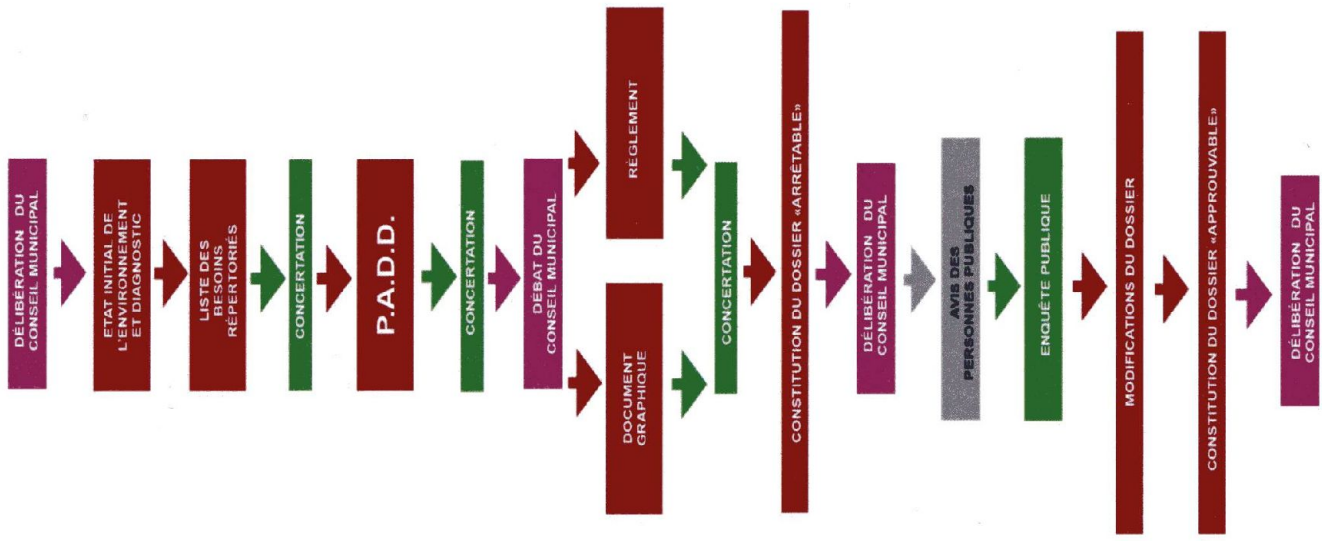
Rappelle les recommandations suivantes :

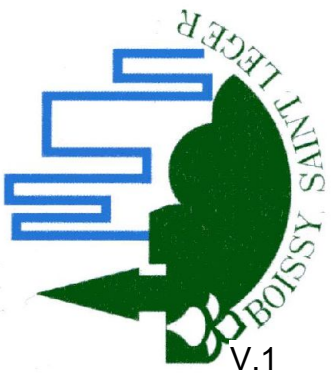
- ✓ Contribuer à la **relance en offre de logements** en Île-de-France (sociaux et non sociaux)
- ✓ Agir concrètement au service d'un **aménagement et d'un développement durable** (desserte en transports, matériaux de construction etc.)

LE PLAN LOCAL D'URBANISME, LA PROCÉDURE

■ LE DOSSIER DU P.L.U.

- LE PREMIER VOLET DU RAPPORT DE PRÉSENTATION (L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DIAGNOSTIC)
- LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- DES ORIENTATIONS - FACULTATIVES - D'AMÉNAGEMENT
- LE DOCUMENT GRAPHIQUE
- LE RÈGLEMENT
- LE SECOND VOLET DU RAPPORT DE PRÉSENTATION (LA JUSTIFICATION DE LA RÈGLE ET LES INCIDENCES DU PLAN)
- LES ANNEXES RÉGLEMENTAIRES





LE PREMIER VOLET DU RAPPORT DE PRÉSENTATION

LE PREMIER VOLET DU RAPPORT DE PRÉSENTATION [L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DIAGNOSTIC]

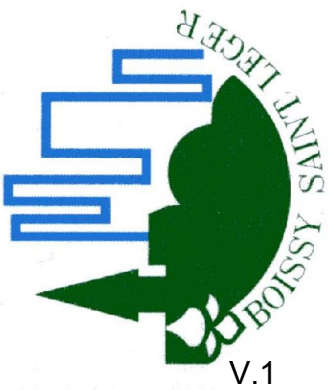
■ LES 12 THÈMES RÉCURRENTS :

■ L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT :

- Le contexte communal ;
- Le site naturel, antérieur à l'action de l'homme (le climat, la topographie, la géologie, l'hydrologie) ;
- L'environnement naturel, façonné par l'activité humaine (l'environnement agricole et forestier, la flore et la faune les paysages naturels, les outils de protection) ;
- L'environnement urbain (les traces du passé, les projets d'aménagement, les paysages urbains et les espaces publics, le patrimoine bâti) ;

■ LE DIAGNOSTIC :

- La démographie (les partitions statistiques, la population globale, la population active) ;
- Le logement (le parc global, le logement libre, le logement social, le P.L.H.) ;
- L'activité économique (les entreprises, les emplois, les politiques publiques) ;
- Les équipements (les équipements éducatifs, scolaires, culturels, sportifs, sociaux, touristiques) ;
- La desserte (la mobilité, la desserte routière, les transports collectifs, le P.D.U.) ;
- Les infrastructures (l'eau, l'électricité, les télécommunications, l'assainissement, les déchets) ;
- Les aspects fonciers (les propriétés communales, les espaces mutables, les finances publiques) ;
- Les documents supra-communaux.



L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT LE SITE NATUREL ET LES CONTRAINTES

■ Un site réparti sur 3 entités topographiques :

La « plaine », au nord-ouest,
le « plateau », au sud-est,
le « coteau », au centre.

■ Deux enjeux :

- La mise en valeur des vues lointaines (axes ou cônes des vues) ;
- La prise en compte du futur Plan de Prévention du Risque de Mouvements de Terrain (P.P.R.M.T.), prescrit par un arrêté préfectoral du 9 juillet 2001.



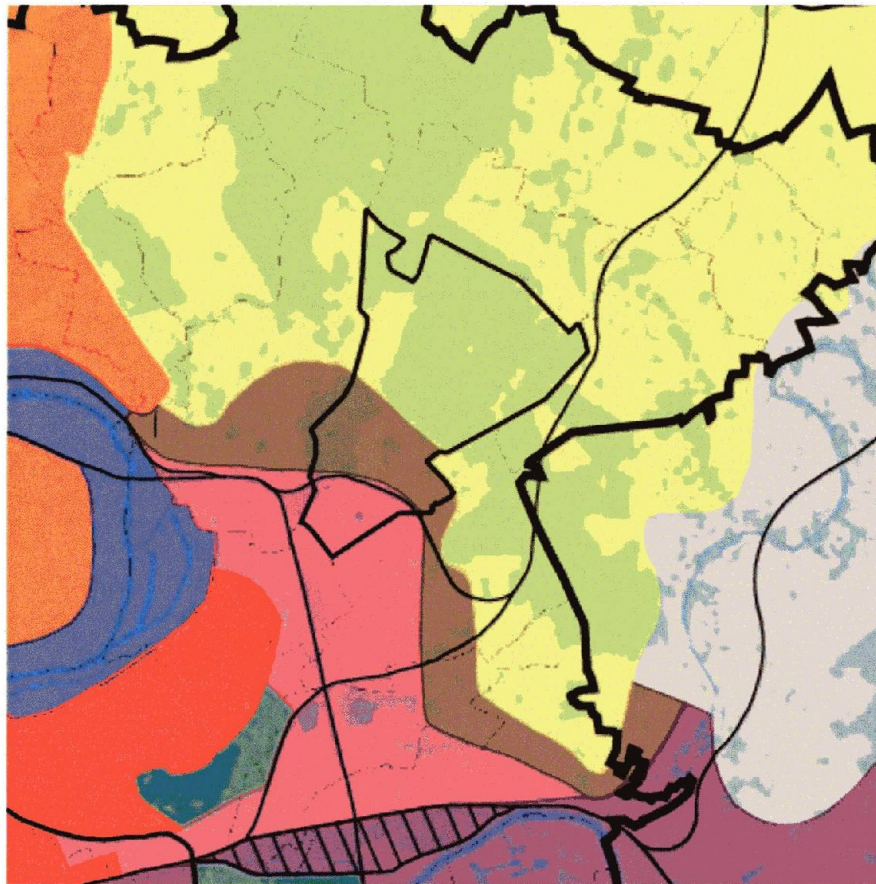
L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LES PAYSAGES

■ Un environnement naturel préservé :

- Des espaces naturels sur 72 % du territoire communal dont 59 % d'espaces boisés ;
- Un relief fortement marqué, qui ouvre des vues sur le paysage lointain ;
- Une « trame verte », qui pénètre dans le tissu urbain.

■ Trois enjeux :

- La prise en compte des outils d'inventaire ou de protection (la Z.N.I.E.F.* de Grosbois, le P.R.I.F.** du Piple, l'Arc Boisé) ;
- La protection des espaces boisés et de la prairie de la Rampe ;
- Le repérage des éléments du paysage (allées de la Pompadour et du Piple).



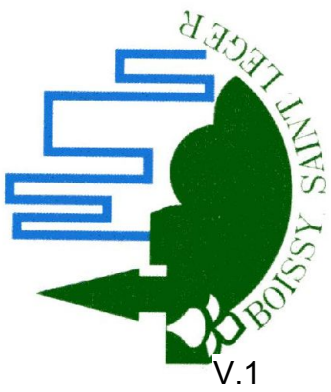
* ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

** PRIF : Périmètre Régional d'Intervention Foncière

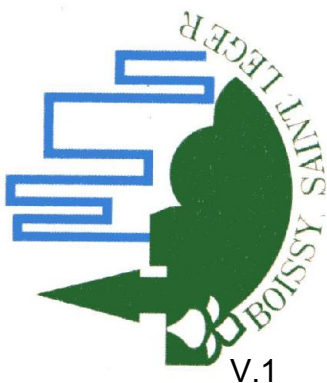
L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES URBAINS



- Une « ville verte » à 15 km de Paris :
- Une histoire prestigieuse, mais, à l'exception du château de Grosbois, méconnue et illisible dans l'espace urbain ;
- Des quartiers divers, ayant une forte identité ;
- Une « enclave » dans le tissu urbain, le quartier de la Haie Griselle.
- Quatre enjeux :
- La création de liens urbains entre les différents quartiers ;
- La redynamisation du centre ancien, notamment par les commerces et les équipements publics ;
- La poursuite de la réhabilitation de la Haie Griselle et la rénovation du centre commercial ;
- L'aménagement des entrées dans l'espace urbain et le verdissement des espaces publics.

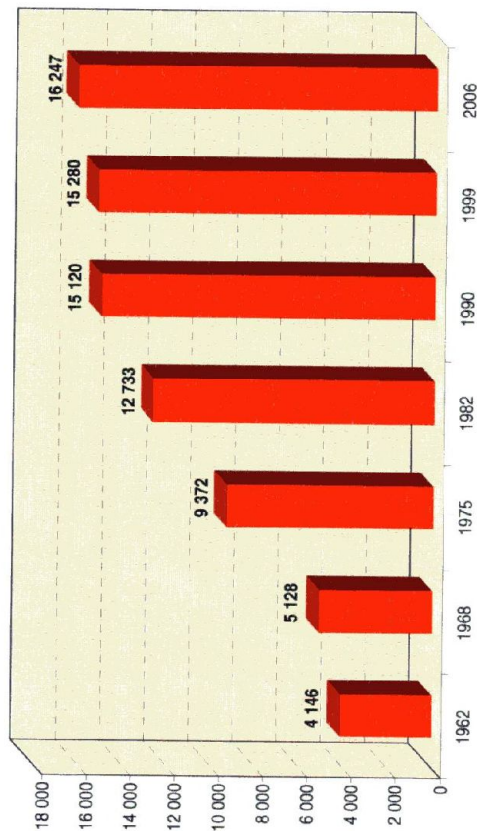


LE DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

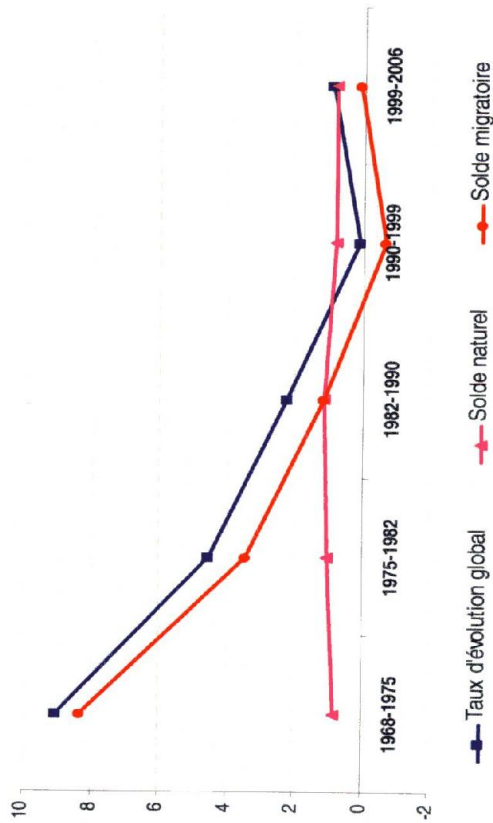


LA DÉMOGRAPHIE

L'évolution de la population de BOISSY-SAINT-LEGER depuis 1962



Les composantes de l'évolution de la population de BOISSY-SAINT-LEGER depuis 1968



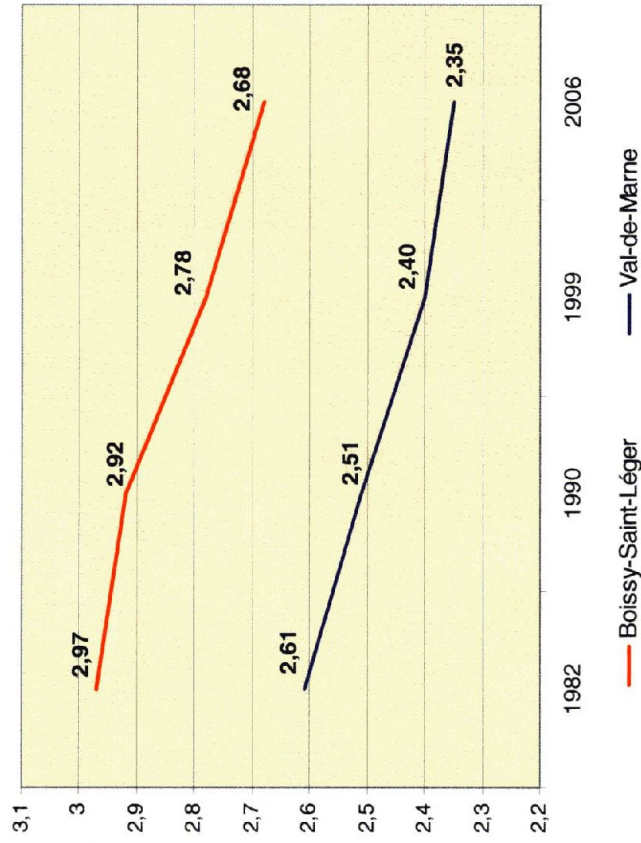
Source : INSEE, Recensements 1962 à 2006

■ Le constat :

- Une population « municipale » de 16 247 habitants en 2006, soit une progression de + 6,3 % par rapport à 1999 alimentée par le dynamisme naturel (et donc les naissances) et le retour relatif de l'attractivité de la commune (le nombre d'arrivées excédant celui des départs) ;

LA DÉMOGRAPHIE (suite)

L'évolution de la taille moyenne des ménages depuis 1982
à BOISSY-SAINT-LÉGER et dans le Val-de-Marne



Source : INSEE, Recensements 1982 à 2006

■ Le constat (suite) :

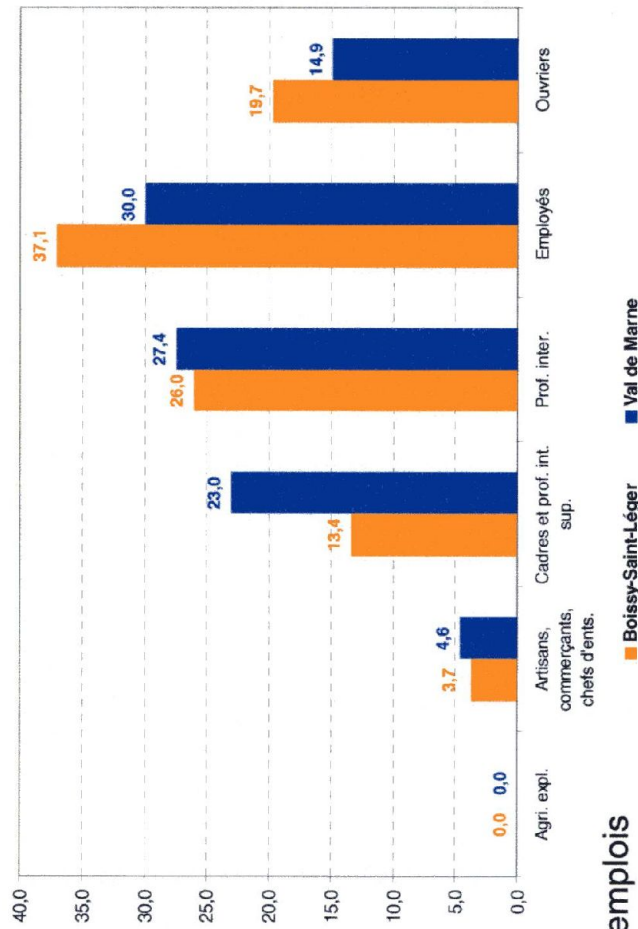
- Une population structurellement plus jeune que celle du Val-de-Marne mais dont le vieillissement se poursuit ;
- Une taille moyenne des ménages qui continue de diminuer (2,78 à 2,68) ;
- Un revenu net imposable moyen (pour l'ensemble des foyers fiscaux) inférieur de 21,3 % par rapport à celui calculé pour le département.

■ L'enjeu :

- L'accompagnement des « parcours résidentiels » par une offre de logements adaptée et diversifiée.

LA POPULATION ACTIVE

La répartition des actifs au sein des Catégories Socio-Professionnelles (C.S.P.) à BOISSY-SAINT-LEGER et dans le Val de Marne



Source : INSEE, Recensement 2006

■ Le constat :

- Une « population active » de 8 842 personnes en 2006 (+ 6,4 % par rapport à 1999) ;
- Un taux d'activité de 75,9 % ;
- Un déficit de cadres et de professions intellectuelles supérieures (cf. illustration ci-contre) ;
- Seulement 17,8 % des actifs occupés de la commune y travaillent ;
- Un taux de chômage de 11,1 % (en 2006).

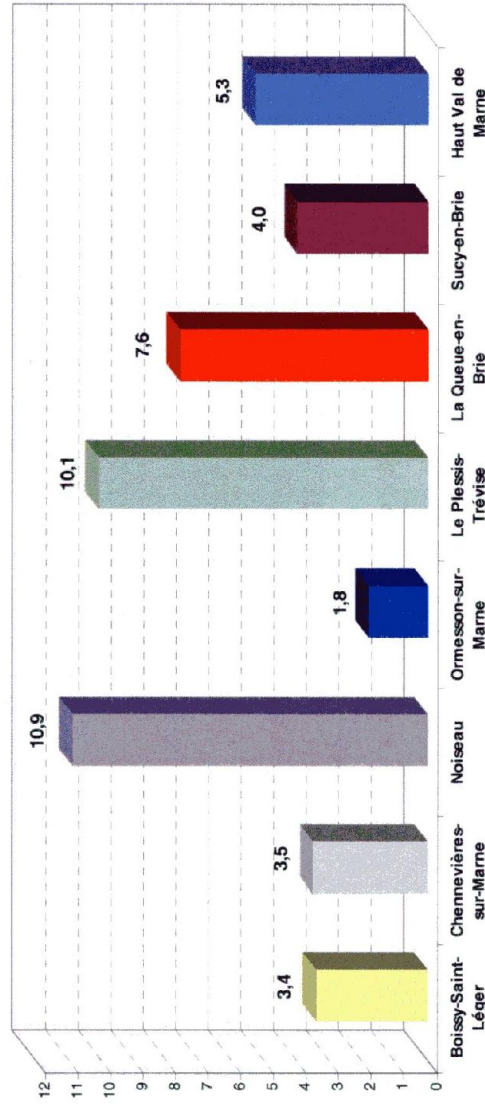
■ Les enjeux :

- Une meilleure adéquation des actifs locaux avec les emplois offerts sur le territoire communal et donc une limitation des déplacements quotidiens sachant que la voiture est le mode de transport privilégié de ces actifs (46,8 %).



LE LOGEMENT

L'évolution du parc de logements entre 1999 et 2006 dans les communes de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne



Source : INSEE, Recensements 1999 et 2006

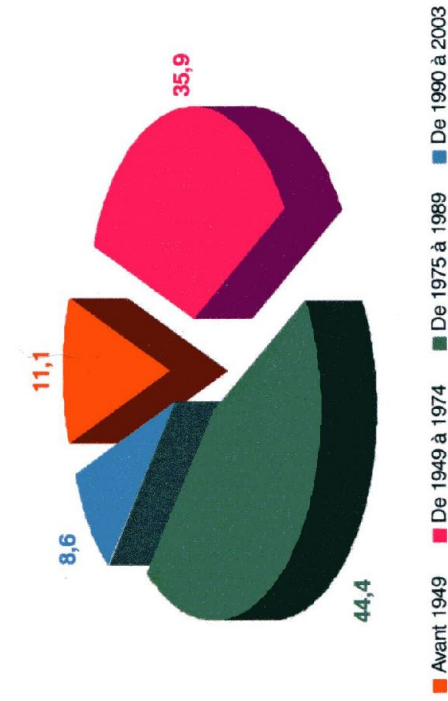
- Le constat :
 - Un parc de 6 202 logements (+ 3,4 % par rapport à 1999) ;
 - Un parc comportant très peu de logements vacants (3,5 %) révélateur d'un marché immobilier local tendu ;
 - 8 résidences principales sur 10 ont au minimum 3 pièces ;
 - Une répartition équilibrée entre les propriétaires et les locataires (respectivement 49,8 % et 47,9 %) ;
- Un « point mort »* équivalent à environ 22 logements / an sur la période 1999-2006

* Point mort : nombre de logements qu'il aurait fallu construire annuellement pour maintenir la population à son niveau au début de la période. (pour mémoire, le nombre annuel moyen de logements construits entre 1999 et 2006 est de 33)

- Une part de 37,2 % de logements sociaux (01/01/2007) ;

LE LOGEMENT (suite)

L'ancienneté des résidences principales construites avant 2004 pour l'année 2006 (en % du total) à BOISSY-SAINT-LEGER



Source : INSEE, Recensement 2006

■ Le constat (suite) :

- Un parc immobilier datant pour une large part (44,4 %) des années 1970 / 1980 (aménagement du quartier de la Haie Griselle entre 1968 et 1990) ;
- Un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S) dans le quartier de la Haie-Griselle ;
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) lancée pour le parc de logements privés dans le centre ancien.

■ Les enjeux :

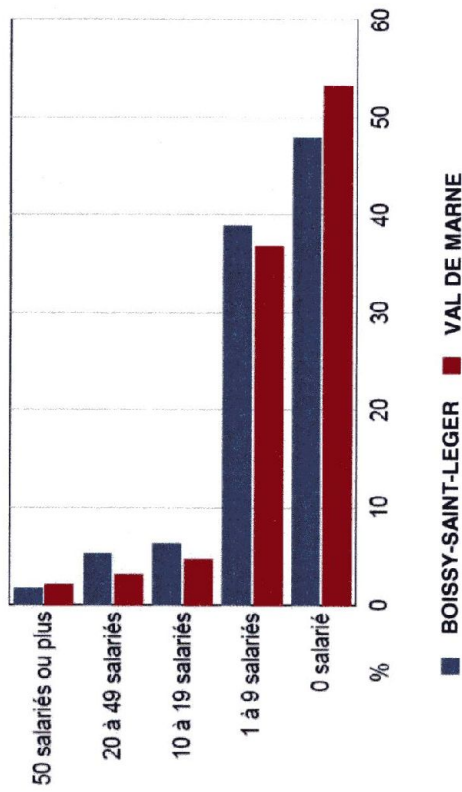
- Un développement maîtrisé du parc de logements (construction d'environ 50 logements / an soit un rythme deux fois moins important que celui envisagé dans le projet de SDRIF adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France fin 2008) ;
- Une plus grande diversification de l'offre de logements (libre/social, grands et petits logements, etc ...) ;
- L'amélioration de la mixité sociale au sein des différents quartiers (en évitant toute concentration).

L'ÉCONOMIE

■ Le constat :

- Un tissu économique composé de 620 entreprises dont près de 40 % ont moins de 10 salariés ;
 - Trois grands secteurs géographiques : le parc de la Haie Griselle, les abords de la gare RER et le centre ville ;
 - Un nombre d'emplois locaux croissant (5 304 soit + 9,4 % par rapport à 1999) mais insuffisant au regard du nombre d'actifs ayant un emploi habitant la commune (indicateur de concentration d'emploi* = 70,4) ;
- * Cet indicateur est égal au nombre d'emplois locaux pour 100 actifs ayant un emploi.

Répartition des établissements à BOISSY-SAINTE-LEGER par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2006



Source : INSEE, Recensement 2006

■ Les enjeux :

- L'accueil de nouvelles entreprises pour le développement des emplois locaux.

L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF

■ Le constat :

- Un dense tissu d'équipements collectifs ;
- Des équipements scolaires satisfaisants ;
- Le quartier très équipé de la Haie Griselle.

■ Les enjeux :

- La construction de la nouvelle Maison de l'Enfance (cf. ci-contre) ;
- L'amélioration de la desserte des équipements.



*Le projet de Maison de l'Enfance
(FACTO Architectes)*



V.1

LA DESSERTE

■ Le constat :

- Une forte mobilité liée à la faiblesse du taux d'emploi (17,8 % des actifs travaillent dans la commune) ;
- De bonnes liaisons routières ;
- Une part prépondérante de la voiture (46,8 %) ;
- Un réseau alternatif en progression ;
- Des transports collectifs routiers inadaptés ;
- Une amélioration programmée des transports collectifs ;
- Des abords de la gare récemment requalifiés.

■ Deux enjeux :

- L'amélioration de la desserte de la gare, notamment du côté du centre commercial ;
- Le développement des liaisons douces ;
- La prise en compte du contrat d'axe en cours d'étude.



V.1

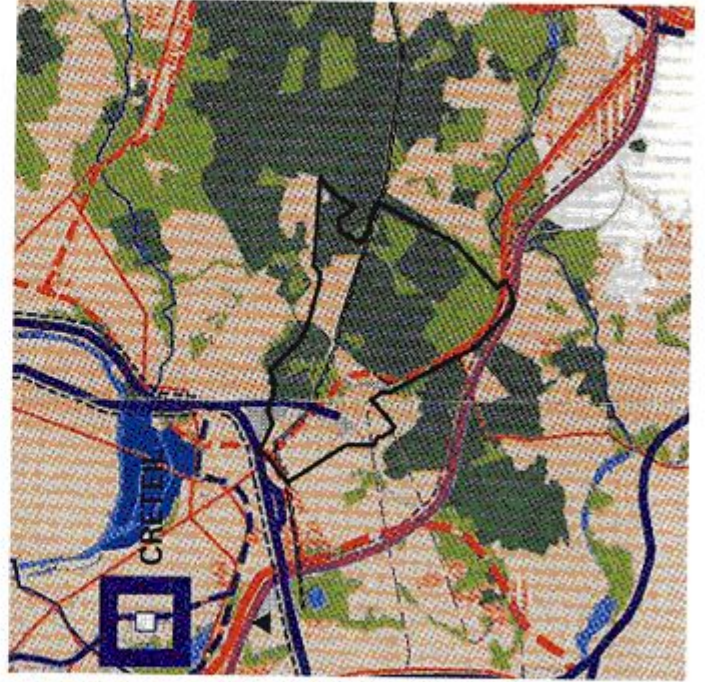
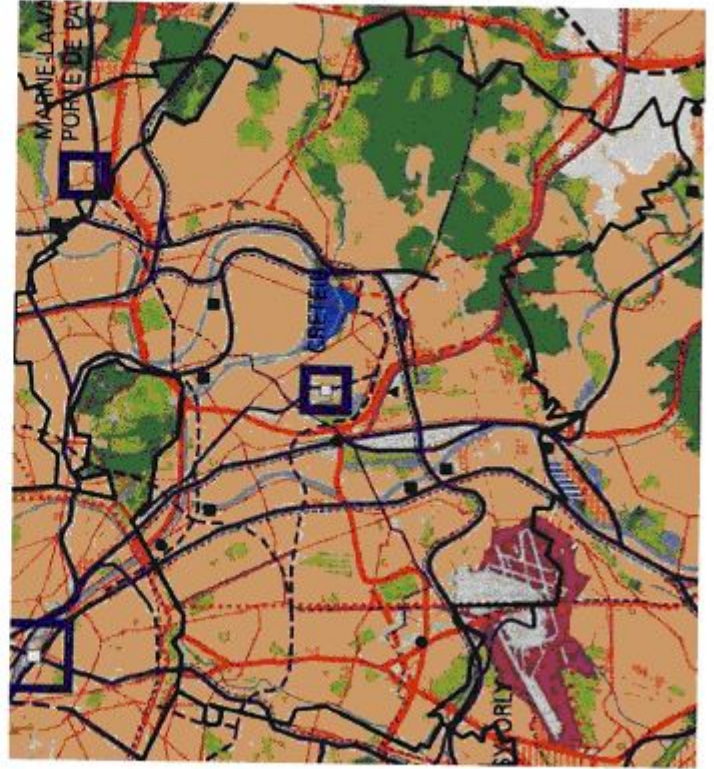
LE PLAN LOCAL D'URBANISME, LA CONTRAINTE DU S.D.R.I.F.

■ LE P.L.U. : UN DOCUMENT ENCADRE ET CONTRAINT PAR...

... Par les directives régionales du
S.D.R.I.F. de 1994

Les enjeux du S.D.R.I.F. pour BOISSY-SAINT-LÉGER :

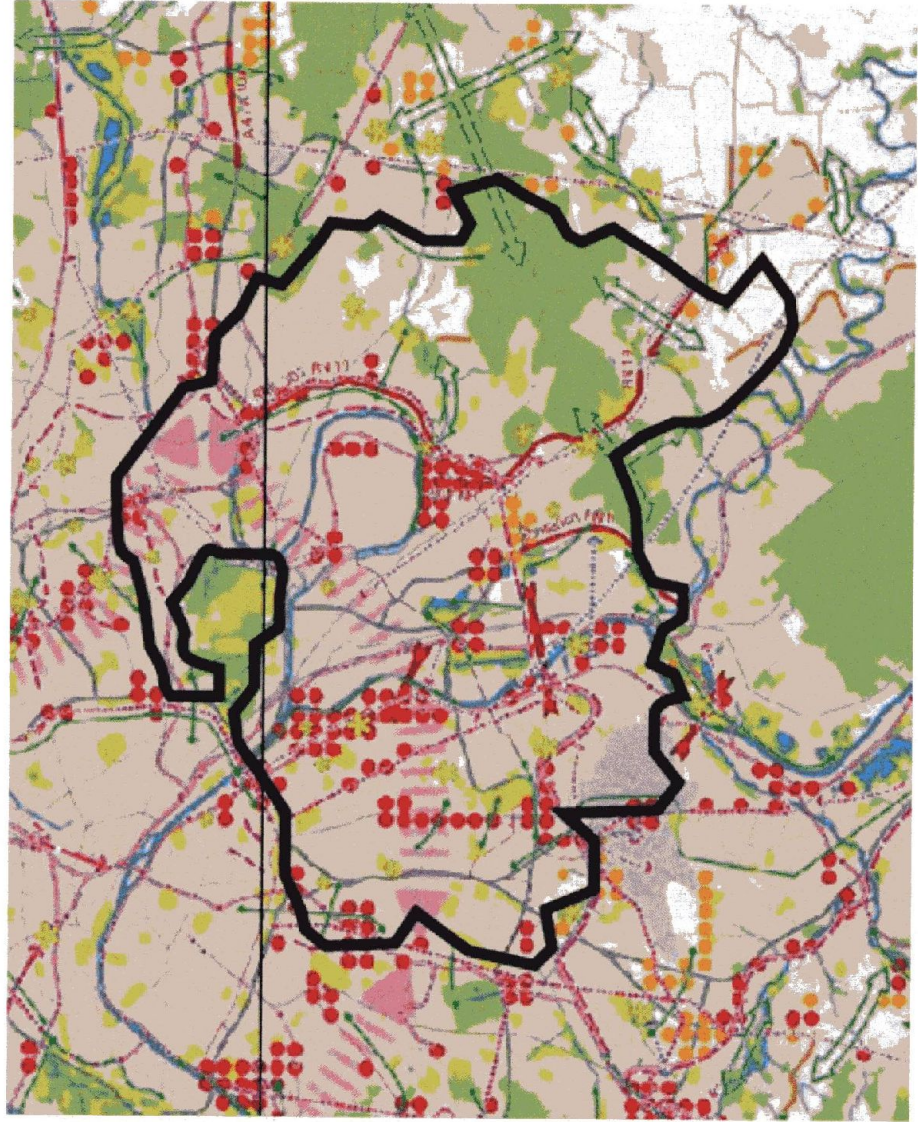
- La préservation des espaces naturels et boisés,
- La réservation de la déviation de la R.N. 19,
- La densification des secteurs situés autour de la gare du R.E.R.
- La participation à l'objectif de 650 logements pour le H.V.M.



LE PLAN LOCAL D'URBANISME, LA CONTRAINTE DU S.D.R.I.F.

■ LE P.L.U. : UN DOCUMENT ENCADRE ET CONTRAINT PAR...

...Par le projet du **S.D.R.I.F.**
de 2008



Vocation urbaine						
espace urbanisé à optimiser						
secteur de densification préférentielle						
secteur d'urbanisation préférentielle						
secteur d'urbanisation conditionnelle						
Vocation naturelle						
espace agricole						
espace boisé ou naturel						
espace de loisirs						
espace vert à créer						
ou espace naturel à ouvrir au public						
continuité écologique						
ou coupure d'urbanisation à maintenir						
continuité agricole ou liaison verte						
à créer ou à renforcer						

UN PLAN LOCAL D'URBANISME, LE CONTEXTE POLITIQUE

■ LE P.L.U. : POUR UN URBANISME « VERT »

Le concept de développement durable peut être résumé en une formule simple et compréhensible par tous : « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » [Site du Ministère de l'Environnement].

Pour les P.L.U., la prise en compte de cette démarche se traduit par l'obligation de respecter 3 principes fondamentaux de l'article L121-1 du code de l'Urbanisme rappelés précédemment.

⇒ Un projet de réforme **GRENELLE 2** en cours : vers des documents d'urbanismes « durables »

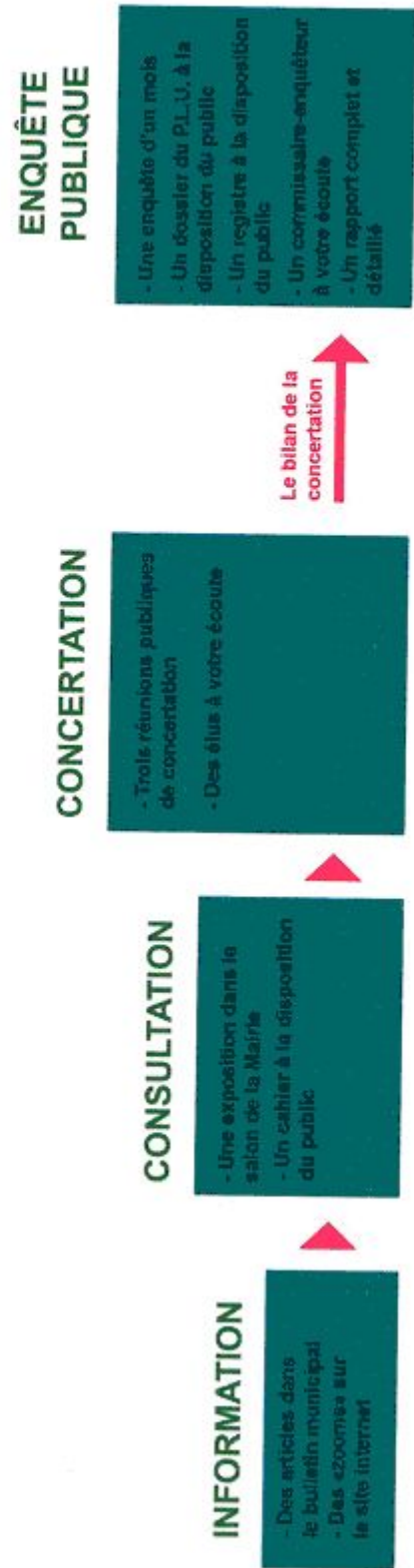


LE PLAN LOCAL D'URBANISME, LA CONCERTATION

V.1

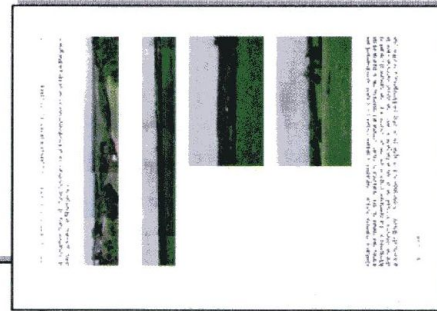
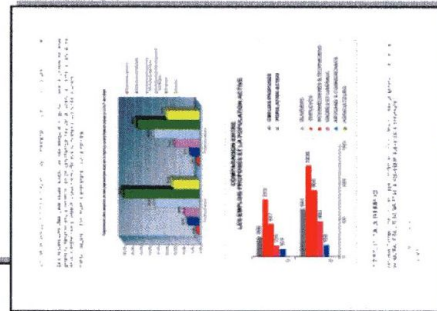
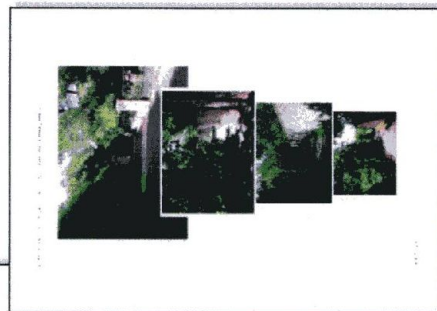
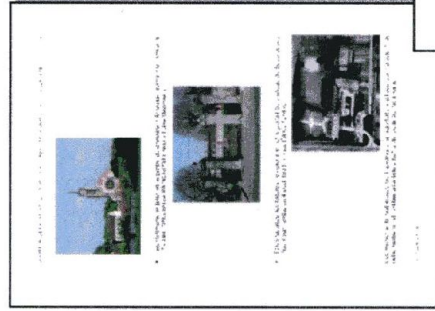
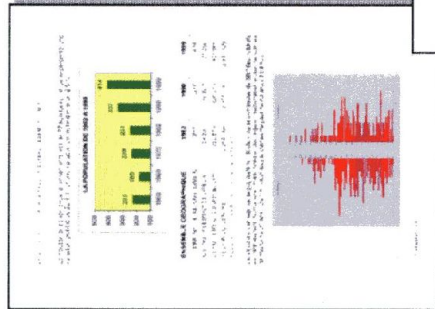
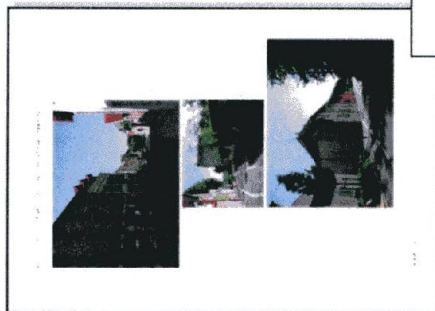
■ LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA DEMARCHE DU P.L.U. :

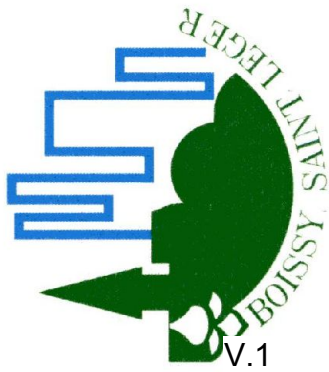
- Une obligation légale ;
- Des habitants associés à toutes les étapes du P.L.U.,
- Dépasser la simple information pour mettre en œuvre une vraie concertation sur le P.L.U., avec les habitants et les associations.



LE PREMIER VOLET DU RAPPORT DE PRÉSENTATION [L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DIAGNOSTIC]

- Un document précis, complet, largement illustré, compréhensible par tous les publics :

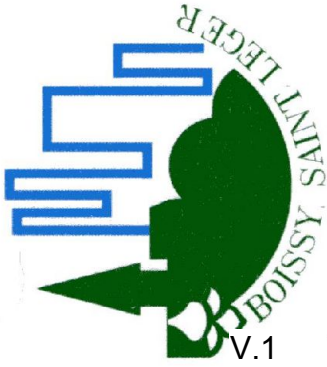




VERS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

■ LE PROJET URBAIN

Le "Projet d'Aménagement et de Développement Durable" ("P.A.D.D.") ancre les besoins répertoriés sur le territoire communal et oriente les projets d'aménagement et les actions publiques dans les domaines de l'environnement et de l'espace urbain, du logement et de la mixité sociale, de l'activité économique et de l'animation commerciale, de la mobilité, de la circulation, du stationnement, et des infrastructures, dans le cadre des orientations supra-communales.



LES GRANDES ORIENTATIONS DU

P.A.D.D.

- Préserver et mettre en valeur les espaces forestiers et naturels, et intégrer les outils d'inventaire et de protection de ces espaces (Z.N.I.E.F.F., P.R.I.F.) ;
- Redynamiser le centre, notamment par les commerces et les équipements, et embellir les espaces publics, notamment par la refonte du périmètre de protection des monuments historiques ;
- Poursuivre la réhabilitation des immeubles de la Haie-Griselle et engager la rénovation du centre commercial, et ouvrir le quartier de la Haie-Griselle sur son environnement urbain ;
- Préserver la qualité des espaces pavillonnaires ;
- Accompagner les « parcours résidentiels » et diversifier l'offre de logements ;
- Accueillir de nouvelles entreprises, notamment autour de la gare, et développer les emplois pour les Boisséens ;
- Construire de nouveaux équipements, notamment la Maison de l'Enfance.

A l'occasion de la déviation de la R.N. 19, le site stratégique dans le développement urbain de Boissy-Saint-Léger est donc le secteur de la gare

(le boulevard de la Gare, l'avenue du Général-Leclerc, la rue de Paris, le centre commercial, le quartier de la Haie-Griselle)



DONNEES STATISTIQUES COMPARATIVES

Population

	Population municipale		Population par tranches d'âges	
	Nb	% du total de la CA Haut Val de Marne	Part des 0-19 ans	Part des 60 ans et +
Boissy-Saint-Léger	16 247	15,7	29,6	13,2
Chennevières-sur-Marne	17 651	17,1	26,2	17,4
Noiseau	4 324	4,2	27,4	17,4
Ormesson-sur-Marne	9 868	9,5	24,7	21,3
Le Plessis-Tréville	17 710	17,1	26,1	17,1
La Queue-en-Brie	11 388	11,0	31,2	13,0
Sucy-en-Brie	26 261	25,4	27,4	18,9
Total (CA Haut Val de Marne)	103 449	100	27,5	17,0
Val-de-Marne	1 298 341	-	25,6	17,2
Ile-de-France	11 532 409	-	25,9	16,6
France (métropole)	61 399 719	-	24,8	21,4

NB : Le chiffre figurant en exposant indique le rang occupé par la commune au sein de la Communauté d'Agglomération pour le critère correspondant.

Activité (1/2)

	Population âgée de 15 à 64 ans ①	Nombre d'actifs de 15 à 64 ans ②	Taux d'activité des 15-64 ans $\textcircled{3} = (\textcircled{2} / \textcircled{1}) * 100$	Part des actifs occupés des CSP employés + ouvriers ④	Part des actifs occupés de la CSP cadres et prof. int. supérieures ⑤	Taux de chômage ⑥
Boissy-Saint-Léger	11 126	8 442	75,9	56,8	13,4	11,1
Chennevières-sur-Marne	11 947	8 961	75,0	50,8	17,9	11,3
Noiseau	2 950	2 180	73,9	34,9	18,6	5,5
Ormesson-sur-Marne	6 458	4 725	73,2	46,7	20,2	7,4
Le Plessis-Tréville	11 963	9 123	76,3	41,9	21,0	7,8
La Queue-en-Brie	7 695	5 771	75,0	46,7	17,4	9,3
Sucy-en-Brie	17 419	12 700	72,9	38,9	26,3	8,7
Total (CA Haut Val de Marne)	69 557	51 902	74,6	46,9	20,0	9,2
Val de Marne	876 574	656 817	74,9	44,9	23,0	11,1
Ile-de-France	7 856 581	5 868 774	74,7	42,2	26,8	11,0
France (métropole)	39 941 378	28 565 534	71,5	52,0	15,5	11,1

Actifs occupés = Actifs ayant un emploi

Taux d'activité des 15-64 ans (cf. colonne ③) = (Population active de cette tranche d'âge / Population de cette tranche d'âge) * 100

Activité (2/2)

	① Population âgée de 15 à 64 ans	② Nb emplois	③ Population active ayant un emploi de 15 à 64 ans	④ = (③ / ①) * 100 Taux d'emploi des 15-64 ans	⑤ Part des actifs ayant un emploi travaillant dans leur commune de résidence	Indicateur de concentration d'emploi ⑥ = (④ / ⑤) * 100
Boissy-Saint-Léger	11 126	5 304	7 508	67,5	17,8	70,4
Chennevières-sur-Marne	11 947	6 488	7 944	66,5	19,6	81,1
Noiseau	2 950	735	2 059	69,8	10,4	35,5
Ormesson-sur-Marne	6 458	2 108	4 373	67,7	15,0	47,9
Le Plessis-Trévisé	11 963	3 349	8 410	70,3	15,3	39,5
La Queue-en-Brie	7 695	2 832	5 237	68,1	14,9	53,9
Sucy-en-Brie	17 419	6 691	11 594	66,6	17,7	57,4
Total (CA Haut Val de Marne)	69 557	27 507	47 126	67,8	16,7	58,0
Val de Marne	876 574	501 558	584 095	66,6	19,7	85,2
Ile-de-France	7 856 581	5 514 645	5 222 959	66,5	29,3	104,7
France (métropole)	39 941 378	25 259 785	25 397 166	63,6	35,7	98,8

Taux d'emploi des 15-64 ans (cf. colonne ④) = (Population active ayant un emploi de cette tranche d'âge / Population de cette tranche d'âge) * 100

Indicateur de concentration d'emplois (cf. colonne ⑥) = (Nombre total d'emplois locaux / Population active ayant un emploi totale) * 100

Logement

	Evolution du parc de logements en % entre 1999 et 2006	Taux de logements vacants en 2006	Parts propriétaires / locataires en 2006	Part des résidences principales comportant au moins 3 pièces en 2006	Nombre moyen de pièces des résidences principales en 2006	% de logements sociaux (en 2005)
Boissy-Saint-Léger	+ 3,4	3,5	49,8 / 47,9	79,4	3,6	37,21
Chennevières-sur-Marne	+ 3,5	4,8	56,6 / 41,2	78,7	3,6	25,55
Noiseau	+ 10,9	3,1	80,4 / 18,0	86,5	4,4	8,89
Ormesson-sur-Marne	+ 1,8	4,3	87,8 / 9,7	92,0	4,4	0,43
Le Plessis-Trévisé	+ 10,1	3,3	63,4 / 35,1	79,3	3,7	17,65
La Queue-en-Brie	+ 7,6	1,5	69,2 / 28,7	92,5	4,5	25,11
Sucy-en-Brie	+ 4,0	3,3	66,1 / 31,9	86,2	4,1	7,93
Total (CA Haut Val de Marne)	+ 5,3	3,5	64,4 / 33,6	83,7	4,0	18,32
Val-de-Marne	+ 5,0	5,1	45,8 / 51,2	70,2	3,3	30,0 *
Ile-de-France	+ 4,5	6,2	47,2 / 49,3	68,5	3,4	24,7 *
France (métropole)	+ 8,3	6,3	57,2 / 39,9	81,8	4,0	16,3 **

* Source : DREIF 2007

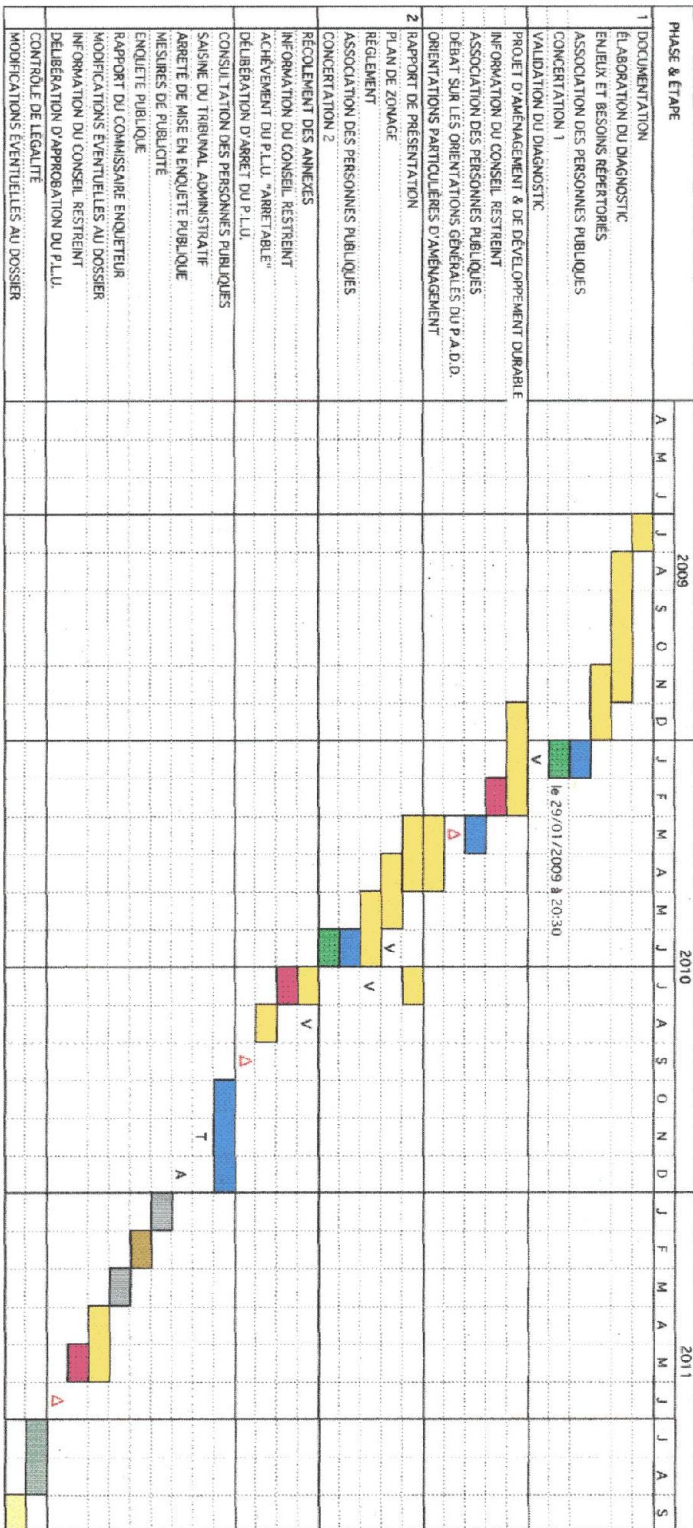
** Calculé sur la base d'un nombre total de 4 243 918 logements locatifs sociaux en France Métropolitaine (Source : MEEDDAT/SESP, EPLS au 1er Janvier 2007) rapportés au parc de résidences principales observé dans le cadre du recensement INSEE de 2006 (à savoir 26 070 381 logements).



V.1

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU P.L.U. DE BOISSY-SAINT-LEGER



LÉGENDE : Etude
 Consultation des personnes publiques
 Concertation avec le public
 Enquête publique
 LÉGENDE : Validation par la Commission du P.L.U.
 Délibération ou débat du Conseil Municipal
 Arrêté